Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-412

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation Zombie run
Vendredi 30 octobre 2026 / rue de la Piscine

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la zombie run organisée par la FC la Roupie le 30 octobre 2026,

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules autres que ceux des riverains et des organisateurs sera interdite le vendredi 30 octobre 2026 de 20H à 22H30 rue de la Piscine.

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 3 : Les organisateurs seront tenus de prévoir du personnel afin d'assurer la sécurité de leur manifestation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 06 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 06 OCT. 2026